



Procès-verbal de la CD AMO du 24 mars 2012

09:30 - 15:05 h à Wettingen

Participants CTAMO:

Remo Müller, président (présidence)
Philip Fröhlich, vice-président et formation Agility
Nathalie Dänzer, finance
Sascha Grunder, bureau de contrôle
Susan Jenny, formation Obedience
Jeannine Tschupp, responsable des juges Obedience
Marion Zimmermann, concours

"Aides" juridique de la CD 2012:

Dr. Matthias Leuthold, ressort "Droit / Statuts" de la SCS et vice-président SCS

Délégués: 124

1. BIENVENUE ET CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION

Remo Müller, président CTAMO, salue les personnes présentes et leurs souhaite la bienvenue à la CD AMO 2012. 124 délégués sont présents. La majorité absolue: 63 voix.

Il remercie les aides du AT Lupus pour le contrôle d'entrée et des cartes de vote en leurs remettent un petit présent. Les aides du AT Lupus seront responsables avec Madeleine Lüscheret Daniela Weber pour le bureau de vote. Le bureau de vote est élu par les délégués avec grande majorité.

Le président passe le mot à Peter Rub, président de la SCS. Peter Rub remercie la CTAMO pour son travail et Remo Müller pour la collaboration dans le comité central de la SCS. Il remercie aussi les membres de la CTAMO qui démissionnent et Dr. Matthias Leuthold qui va accompagner la CD AMO comme juriste pour la dernière fois. Il va quitter le comité central de la SCS à la CD 2012 de la SCS respectivement ne se présentera plus pour un nouveau mandat.

Remo Müller constate que la CD AMO 2012 a été convoquée dans les délais fixés. L'invitation a été publiée à temps dans Hunde et Cyno ainsi que sur le web. En plus il remarque que le programme de la CD AMO est très serré. Il résumera donc brièvement chaque demande, expliquera la recommandation de la CTAMO et sa justification pour ensuite ouvrir la discussion. Il prie les délégués de se présenter avec leur nom, le nom de leur section et de respecter le temps de parole de maximum 2 minutes. La langue de séance est l'allemand (pas suisse allemand). Il y a une traduction simultanée. Il rappelle de rester réfléchi et clairvoyant lors des différents votes.

2. ÉLECTION DES SCRUTATEURS

Sont élus avec grande majorité:

- Faiitan Würsch, ASTC
- Elisabeth Lang, AT Tannenhof Klingnau
- Sonja Reinhard, AT Züriwest
- Heinz Schwarz, AT Gallus

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Faiitan Würsch, ASTC, demande de modifier l'ordre des demandes et de traiter la demande concernant la limitation des nombres de concours par organisateurs juste après l'ordre du jour numéro 2. Le président de la CTAMO recommande aux délégués de maintenir l'ordre du jour proposé par la CTAMO.

Les délégués suivent la recommandation du président et refuse la demande de modification de l'ordre du jour avec grande majorité.

L'ordre du jour est approuvé avec grande majorité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CD AMO EXTRAORDINAIRE DU 14.03.2010

Le procès-verbal est approuvé avec grande majorité.

5. ÉLECTION DE LA COMMISSION TECHNIQUE AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

Remo Müller prie les délégués d'une minute de silence pour le responsable des juges décédé lors de sa fonction, Peter Gisler. Son travail dans la CTAMO et sa fonction pendant tant d'années comme juge Agility lui sont du expressément! Nous allons garder Peter Gisler toujours en bonne mémoire.

Le président explique la procédure de l'élection. La CTAMO a déjà pu trouver au préalable de la CD des candidats aptes pour les membres démissionnant de la CTAMO Jeannine Tschupp, Marion Zimmermann et Nathalie Dänzer ainsi que pour le responsable des juges décédé, Peter Gisler. Les curriculum vitae abrégés ont été envoyés aux présidents des sections avec les informations de la conférence des délégués. Aucune section n'a posé d'autres candidatures.

a) Élection du président

Remo Müller remet la présidence de la CD pour l'élection du président au vice-président et président du jour, Philip Fröhlich.

Remo Müller se met à disposition pour une nouvelle durée de mandat comme président de la CTAMO. Philip Fröhlich demande si les délégués proposent d'autres candidats. Comme ceci n'est pas le cas, l'élection du président de la CTAMO se fait à scrutin ouvert.

Remo Müller est élu et confirmé dans son mandat avec une grande majorité et un applaudissement. Remo Müller accepte l'élection et remercie pour la confiance manifestée.

b) Élection des membres de la CTAMO

Les membres actuels de la CTAMO

- Susan Jenny
- Sascha Grunder
- Philip Fröhlich

se présentent pour un nouveau mandat de 3 ans. Comme la CTAMO n'a pas reçu d'autres candidatures et que personne de la salle n'a posé sa candidature, le président propose de voter pour les 3 candidats „en bloc“ à scrutin ouvert. Les délégués confirment la réélection à grande majorité. Tous les 3 candidats acceptent l'élection avec plaisir.

Les 4 nouveaux candidats

- Peter Feer
- Christine Piontek Meister
- Werner Brönnimann
- Nicole Schmied

se présentent brièvement devant les délégués.

Tous les 4 candidats sont élus à scrutin ouvert avec grande majorité et acceptent leur élection avec plaisir.

6. HOMAGES ET CÉLÉBRATION DE DÉPART

Remo Müller remercie le vice-président démissionnant de la SCS, Dr. Matthias Leuthold, pour sa consultation juridique depuis des années et son aide lors des conférences de la AG AMO.

Susan Jenny remercie la responsable des juges Obedience, Jeannine Tschupp, pour sa fonction pendant 6 ans auprès de la CTAMO. Pendant ce temps Jeannine était responsable pour le bureau de coordination et d'évaluation Obedience, la formation Obedience, l'équipe nationale Obedience ainsi que pour la fonction du responsable des juges Obedience.

Philip Fröhlich remercie Marion Zimmermann pour la collaboration avec la CTAMO pendant 3 ans. Elle était responsable pour le ressort concours et a organisé beaucoup de championnats suisse individuel et des concours CSPC ainsi que des qualifications CM et EO.

Remo Müller remercie Nathalie Dänzer. Elle était responsable pour le ressort des finances pendant les dernières 3 années, un ressort qui demande beaucoup de travail.

Les trois membres de la CTAMO démissionnent ainsi que le vice-président de la SCS démissionnent reçoivent un petit cadeau. Les délégués les remercient pour leur travail et leur offrent un grand applaudissement.

7. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ET DEMANDES

1) Règlement Obedience (demande CTAMO)

Remo Müller présente la demande et donne la parole à Susan Jenny qui justifie le remaniement du règlement Obedience. L'argument principal: Adaptation au règlement FCI. Modification principale: Abolition de la classe nationale 3 (seulement FCI classe 3), adaptation des exercices 4 (positions pendant la marche), exercice 5 (rappel avec positions), remaniement des directives générales, possibilité de relégation.

Jean-Pierre Bernet, SC Tavannes:

Il remarque qu'il y a des fautes de traduction dans la version française, il demande combien de participants un juge a le droit de juger dans les différentes classes, ceci devrait être précisé dans le règlement. En plus il demande si ça mène maintenant aussi à une exclusion dans les débutants si le chien fait ses besoins dans le ring et si pour les débutants on ne pourrait pas construire le parcours comme jusqu'à maintenant.

Susan Jenny, CTAMO:

Les fautes de traduction vont être corrigées dans la traduction définitive. Si un juge juge seulement les débutants et la classe 1, il peut juger 30 chiens par jour, mais s'il juge aussi les classes 2 + 3, il ne peut seulement juger 25 chiens par jour car les exercices peuvent durer jusqu'à 20 minutes dans les classes 2 + 3. Si le chien fait ses besoins dans le ring, il sera puni avec exclusion aussi pour les débutants.

Les instructeurs devraient instruire leurs participants aussi des débutants de manière qu'ils n'ont pas besoin d'explications avant les exercices et afin qu'ils puissent commencer tout de suite au départ.

Le règlement Obedience modifié est approuvé par les délégués avec grande majorité.

2) Règlement Obedience (demande CTAMO)

Remo Müller présente la demande et donne la parole à Susan Jenny qui explique et justifie les modifications: Le CS sera organisé à l'avenir selon le règlement FCI de la classe 3. Condition de participation pour le CS: nouveau est 2 x la qualification „b“ chez 2 juges différents dans 2 sections locaux différents ou clubs de race différent. Ceci dans la période de la fin d'inscription du CS de la dernière année jusqu'à la fin de l'inscription du prochain CS, limitation du CS à 50 participants pendant pas plus que 2 jours.

Les modifications de règlement sont approuvées par les délégués avec grande majorité.

3) Règlement Agility (demande CTAMO)

Remo Müller explique les modifications. Il s'agit de petites modifications de sécurité concernant les obstacles selon le règlement FCI 2012 et quelques modifications généraux et adaptations.

- 2.1.d Nouveau: 22 obstacles par parcours, au moins 12 sauts
- 2.5 Bonne communication du temps de parcours maximum pour les classe A + 1
- 3.1.1 Les barres de sauts doivent avoir trois couleurs se contrastants
- 3.1.2 Saut double: la barre de derrière doit être au moins 10 cm plus long
- 3.4 Passerelle: La construction doit rendre possible de mettre un tunnel sous l'obstacle sans danger pour le chien
- 3.6 Palissade: La construction doit rendre possible de mettre un tunnel sous l'obstacle sans danger pour le chien
- 3.7 Le slalom doit impérativement avoir 12 barres
- 3.8 Nouveau: tunnel avec au moins 5 fixations
- 3.10 Pneu qui s'ouvre
- 3.12 Nombre de numéro de 1 – 22
- 4.3.8 Jugement du pneu qui s'ouvre
- 4.3.10 Élimination de la combinaison de sauts
- 4.4 Raisons d'élimination: Comportement non sportif du conducteur, mobbing des chiens, départ de l'épreuve sans autorisation du juge
- 9.1 Règlement additionnel: Pneu et slalom ne peuvent être faits seulement une fois lors d'un parcours

Encore élimination de la combinaison de sauts

Entrée en vigueur du nouveau règlement: 01.07.2012

Faiitan Wüsch, ASCT:

Il demande si la construction du pneu qui s'ouvre est réglée dans le règlement FCI.

Remo Müller, CTAMO:

Non, la construction n'est pas réglée dans le règlement FCI. Elle sera réglée à l'avenir avec l'homologation.

Philip Müller, Agilit'asion:

Selon le règlement un saut simple doit avoir une longueur maximum de 2,50 m.

Cependant le saut double serait plus large puisque la barre de derrière doit être 10 cm plus long. Il constate aussi une dualité entre le départ et le but.

Remo Müller, CTAMO:

Le saut double est un obstacle pour soi dans le règlement, donc le saut de derrière peut être plus large que 2.50 mètres.

Hugo Neukomm, SC Tavannes:

Il demande comment on doit définir les 3 couleurs se contrastants des barres de saut. Il attire l'attention à une faute de traduction.

En plus il voudrait savoir si les 5 fixations pour le tunnel peuvent aussi être des fixations rigides ou si on peut seulement utiliser des sacs de sables.

Remo Müller, CTAMO:

Les fixations peuvent être des sacs de sable mais aussi des fixations „rigides“ s'ils ne posent aucun danger pour chien ou conducteur.

En plus il explique comment comprendre les 3 couleurs différentes des barres de saut.

Jean-Pierre Buol, Cypat'agil:

Il critique d'autres fautes de traduction dans le règlement en français et conseille de rédiger ce règlement.

Remo Müller demande Jean-Pierre Buol s'il serait prêt d'aider à la traduction.

Jean-Pierre Buol est d'accord.

Les délégués approuvent les modifications de règlement avec grande majorité.

4) Sportifs handicapés (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande prévoit de modifier le règlement de sorte qu'à l'avenir les chaises roulantes et les déambulateurs soient admis pour les sportifs agility handicapés.

La CTAMO voudrait compléter la demande et préciser: Les sportifs handicapés peuvent utiliser des déambulateurs, des chaises roulantes et d'autres moyens d'aide.

Remo Müller justifie ceci : ainsi d'autres sportifs handicapés par exemple les aveugles seront pris en considération.

La CTAMO recommande d'approuver la demande avec ce supplément.

Karl Heinz Krause, AT Liechtenstein:

Il voudrait savoir comment il faut définir „sportifs handicapés“. Est-ce aussi pour les sportifs qui doivent utiliser par exemple une béquille seulement temporairement.

Remo Müller, CTAMO:

La modification du règlement est seulement valable pour le « véritables » handicapés. Il ne croît de toute façon pas d'un abus de cette règle.

Andreas Kamer, AT Big Paws:

Il voudrait élargir la demande, les chiens de conducteurs aveugles peuvent porter une cloche afin que l'aveugle puisse entendre son chien.

Remo Müller, CTAMO:

La CTAMO soutient cette modification.

Le demandeur, Fredy Surber, est d'accord avec les demandes additionnelles.

Les délégués approuvent la demande avec grande majorité.

5.) Parcours jumping identique pour plusieurs classes (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande prévoit de permettre le même parcours pour les classes A et 1 ainsi que pour 2 et 3. La CTAMO fait une contre-demande : Autorisation du jumping open. Raison: La solution actuelle n'est plus moderne. Avec un open jumping le peloton devient plus attractif, le temps de construction du parcours est plus court, et ainsi l'horaire du concours. Plus de limitation par classes. La CTAMO prévoit cette modification aussi pour toutes les épreuves open. Nouvelle formulation du point 1.2.1 concours jumping et open : Peut être organisé ouvert pour plusieurs catégories et classes. Les listes de résultat sont évaluées séparément comme auparavant.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyer: est en principe d'accord

La demande de la CTAMO est approuvée avec grande majorité

6) Élimination du temps de parcours maximum (demandes ATN Hasli-Flyers et AT Big Paws)

La CTAMO recommande d'approuver la demande.

Raison: Il ne s'est pas produit depuis des années que le plus lent chien – entre toutes les participants avec 0 fautes – a établi un temps de parcours standard qui était plus haut que le temps maximum pour le parcours

Fredy Surber retire sa demande puisqu'elle est identique avec la demande AT Big Paws.

La demande AT Big Paws est approuvée par les délégués avec grande majorité sans prise de parole.

7) Élimination de la relégation obligatoire / lancement de la relégation facultative de la classe 3 (demande AT Hasli-Flyers)

La demande prévoit que chaque chien puisse rester dans la classe 3 s'il a réussi une fois le passage en classe supérieure. Une relégation dans la classe 2 serait seulement possible sur une base facultative. La pyramide de performance n'existerait donc plus.

La CTAMO recommande de refuser la demande.

Raison: Cette demande supprimerait avec l'exception des conditions de passage en classe supérieure tous les critères de performances du sport agility. La classe 3 représente la classe de performance supérieure et afin de pouvoir y rester il faudrait remplir des critères d'exigences minimales (confirmations). Avec les règles de relégation / confirmation nous avons fait de bonnes expériences jusqu'à présent. Grâce à ces règlements il n'existe pas de sélections additionnelles pour l'admission aux qualifications du CM.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyer:

Le but de cette demande est que les sportifs traitent les chiens avec respect, il voudrait éviter que la frustration des sportifs se décharge sur le chien.

Remo Müller, CTAMO:

Ce problème ne peut pas être résolu de cette manière, sûrement pas en éliminant la relégation obligatoire.

La demande est refusée avec 122 : 2 voix.

8 a) Élimination du passage obligatoire en classe 3 après une relégation en classe 2 (demande ids-Race Team)

8 b) Lancement du passage facultatif classe 2 en classe 3 (AT Crazy Runners Basel)

Les demandes sont traitées ensemble car elles s'enchaînent.

La demande ids-Race Team prévoit que les chiens qui ont été relégués en classe 2 ne peuvent plus passer en classe 3 même s'ils remplissent de nouveau les critères obligatoires de passage en classe supérieure.

La CTAMO recommande de refuser la demande 8 a).

Raison: Ceci pourrait être abusé car il y aura des chasseurs de coupe qui „voleront“ les places sur le podium des autres participants dans la classe 2.

La demande AT Crazy Runners Basel prévoit de permettre un passage facultatif et obligatoire en classe 3. Le chien peut passer en classe 3 avec les critères actuels (3 x Exc0 sur le podium dans les premiers 10% du peloton). S'il atteint le nombre maximum de places sur le podium fixé par directive (Exc0 sur le podium dans les premiers 10% du peloton dans l'espace de 24 mois), il doit passer en classe 3. Ceci est valable pour le premier passage en classe supérieure et pour les « re-passage » en classe supérieure.

La CTAMO recommande d'approuver cette demande.

Raison: La demande est équilibrée, elle correspond aux besoins actuels et peut être réalisée à tout temps avec peu d'effort administratif additionnel. La CTAMO envisage par directive un passage en classe supérieur obligatoire en classe 3 avec 7 – 8 places sur le podium dans l'espace de 24 mois.

Monika Allgeier, ids-Race-Team:

Elle explique encore les différences entre les deux demandes.

Patrick Bucher, AT Crazy Runners:

Si un chien est relégué, ceci ne signifie pas que sa place se trouve dans la classe 2. Avec la demande du AT Crazy Runners, la possibilité serait cependant donnée de rester plus longtemps dans la classe 2.

La demande 8 a) du ids-Race Team est refusée avec 7:117 voix.

La demande 8 b) du AT Crazy Runners est approuvée avec grande majorité.

9) Jumping comme épreuve facultative (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande prévoit que les organisateurs de concours ne sont plus obligés d'offrir un jumping.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison: La CTAMO trouve que le jumping est une bonne compensation aux épreuves agility, en plus le règlement FCI et aussi le règlement agility suisse reconnaissent le jumping expressément comme épreuve de concours. Ce serait un désavantage pour les teams suisse au CM, au EO ou à d'autres concours importants à l'étranger s'il n'y aurait plus ou moins de jumping. Les teams perdraient les expériences du jumping. L'importance du jumping serait dégradée, la Suisse se trouverait isolé.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers:

Il voudrait offrir lors de concours nocturne seulement des épreuves agility et open afin que les teams/participants aient la possibilité de s'entraîner (de pratiquer) avec les zones de contact des obstacles.

Karl-Heinz Krause, AT Liechtenstein:

Il est contre cette demande car en Suisse il n'existe pas des impositions de prix. Il serait dommage si un jour seulement l'épreuve agility serait offert pour CHF 45.-.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers:

Il répond que les concours avec moins d'épreuves ne seraient naturellement pas offerts au même prix.

Jean-Pierre Buol, Cypat'agil:

Si on voulait revaloriser le jumping, il faudrait lui donner aussi des points ARL

La demande est refusée avec grande majorité.

10) Chronométrage électronique avec affichage (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande prévoit d'utiliser seulement des chronométrages avec affichage même lors de concours normaux.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison: Selon la CTAMO, la pratique actuelle est complètement suffisante. La CTAMO trouve que c'est exagéré si à l'avenir chaque chronométrage doit avoir un affichage. Ceci signifierait de grands frais supplémentaires pour les clubs.

Hugo Neukomm, SC Tavannes:

Il est contre cette demande car ceci signifierait de frais énormes pour les petits clubs.

La demande est refusée avec grande majorité.

11) Correction / précision de formulations dans le règlement Agility championnat suisse individuel (demande CTAMO)

Les articles suivants doivent être modifiés:

1. La publication pour une candidature du CS Agility est seulement faite sur le site web de la CTAMO (plus de publication dans „Hunde“)

Raison: Frais

- 1.2.2 L'ordre de départ inverse pour le 2ème concours de qualification tiré au sort pour l'ordre de départ du 1^{er} concours de qualification est biffé et remplacé par la phrase : « L'ordre de départ est déterminé au principe aléatoire. »

Raison: Avec ce règlement les pauses de tous les participants sont à peu près aussi longues entre les concours.

- 1.2.2 La formulation „les teams participants pour la première épreuve“ est fautive. Les pelotons du final ne peuvent pas être calculés précisément à l'avance.

Jean-Pierre Buol, Cypat'agil:

Il propose de biffer aussi les 5% des meilleurs classés de la liste de résultat combiné dans 1.2.2.

Ceci n'est cependant pas dans le sens de la CTAMO.

Les modifications de règlement sont approuvées à l'unanimité.

12) Correction / précision de formulations dans le règlement CSPC (demande CTAMO)

Les articles suivants doivent être modifiés:

- 1.3.2 La taille de l'équipe est définie (pas fait jusqu'à présent)

- 1.3.3 Le règlement pour conducteur avec plusieurs chiens a été regroupé.

- 1.4.2 Le facteur de correction a été réglé et précisé. La formule a été remplacée par « catégorie ».
- 1.4.3 Le deuxième facteur de correction a été précisé par „saison“.
- 1.6 Le champion en titre peut défendre son titre au prochain CS sans concours de qualification, cependant l'équipe ne peut modifier seulement 1 team.

La demande est approuvée avec grande majorité sans demande de voix.

13) Modifications règlement championnat agility internationaux (demande CTAMO)

Les articles suivants doivent être modifiés:

- 1.1 Nouveau: les chiens doivent être inscrits pour le CM dans LOS ou l'annexe depuis seulement 6 mois (selon FCI).
- 1.2 Le délai d'inscription pour les qualifications du CM est fixé par la CTAMO.
- 1.3.1 Le délai de temps fixe pour la qualification CM a été éliminé.
- 1.3.3 L'ordre de départ en sens inverse dans la 2ème épreuve a été éliminé.
- 1.5 Avec l'introduction de résultats biffés lors du CM dans les épreuves des teams, nouveau 12 teams sont admis pour les épreuves de team (au précédent 9 teams).

Si la demande est approuvée, les modifications entreraient en vigueur déjà pour les qualifications CM 2012.

Ronny Sturzenegger, direction de l'équipe nationale suisse, ASCS:

Il remercie pour la publication à temps des dates de qualifications du CM 2013. La direction de l'équipe trouve que c'est très important de savoir combien de temps elle a pour la préparation de l'équipe. Il fait la demande de garder dans le règlement le délai de temps de mars – début juin pour les qualifications du CM.

Philip Fröhlich, CTAMO:

Il remarque qu'il y a aussi des qualifications pour le EO et le CSPC et que la CTAMO doit aussi prendre en considération ces qualifications. La CTAMO voudrait publier les concours de qualification aussi tôt que possible, cependant il faut aussi faire attention aux jours fériés et qu'il n'y a donc presque aucune latitude.

Remo Müller, CTAMO:

Les délais de temps pour les concours de qualification ne devraient pas être intégrés dans le règlement, ils devraient être réglés par directive.

Andreas Kamer: AT Big Paws:

Il demande pourquoi l'ordre de départ tiré au sort ne vaut pas par épreuve mais par jour. Le problème est que les participants avec un numéro de dossard haut peuvent mieux organiser leurs tactiques et profitent même deux fois de cet avantage par jour.

Ronny Sturzenegger, direction de l'équipe nationale suisse agility:

Il ajoute à sa demande que la direction de l'équipe n'a pas pu participer à la fixation des dates de qualification pour le CM malgré sa demande de co-décision souhaité.

La demande de Ronny Sturzenegger est refusée avec grande majorité.

Les modifications de règlement sont approuvées avec grande majorité.

14) Introduction d'un système d'inscription agility uniforme par la CTAMO (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande exige d'introduire un système d'inscription agility uniforme impérativement jusqu'à la fin de 2012.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison: Ce n'est pas le devoir de la CTAMO de prescrire aux organisateurs quel système d'inscription ils doivent utiliser pour leurs concours. La CTAMO n'a aussi pas les moyens financiers pour le développement d'un propre système et surtout pas dans le délai demandé. Remo Müller remercie le demandeur pour l'offre d'utiliser son système d'inscription déjà existant. Cependant ce système ne suffit pas aux directives de fonctionner autonome pour la CTAMO sans dépense de temps supplémentaire.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyer:

Aujourd'hui il existe environ 5 différents systèmes d'inscription ce qui complique l'inscription pour les sportifs. Il ne voudrait pas en tout cas son système, mais il voudrait un système uniforme.

Jean-Pierre Bernet, SC Tavannes:

Il ne soutient pas cette demande. Les clubs doivent pouvoir organiser eux-mêmes les inscriptions. Il critique que dans l'agenda Obedience et Mobility il n'y a pas les mêmes informations que dans l'agenda Agility, il n'y a par exemple pas de liens directs menant aux organisateurs.

Faiitan Würsch, ASTC:

Aucun des systèmes actuels ne causent pas de travail car les systèmes ne sont pas bien utilisés par les utilisateurs. Donc la CTAMO aurait d'énorme dépense de temps avec un système uniforme. Il est donc contre cette demande.

Fredi Surber, ATN Hasli-Flyer:

Les données de base de la CTAMO pourrait être lues à tout moment dans un système.

Sascha Grunder, CTAMO:

Les données de base ne sont pour le moment pas administrées dans un seul endroit.

La demande est refusée avec grande majorité.

15) Épuration générale des directives générales (demande CTAMO)

Le terme „épreuve“ a été remplacé par le terme „concours“ dans tout le règlement.

Les articles suivants vont être modifiés:

4. Élimination de la directive que les concours nationaux importants et les concours de qualification pour les concours internationaux doivent être publiés dans les organes officiels avant l'attribution. Selon la CTAMO la publication sur le site web de la CTAMO est suffisante.
- 6.1.1 Règlement double que les chiens participants au CM doivent être inscrits au moins 1 an dans le LOS: Ceci est déjà réglé dans le „Règlement agility championnats internationaux“ et n'est aussi plus actuel.

Faiitan Wüsch, ASTC:

Il voudrait savoir si le compte postal pour les plaintes est encore correct.

Remo Müller, CTAMO:

Un numéro de compte ne devrait de toute façon pas être mis dans un règlement. Il demande aux délégués de biffer ceci du règlement.

Les modifications du règlement sont approuvées par l'assemblée avec grande majorité.

16) Élimination du cahier de travail Agility (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande prévoit de noter les performances des chiens seulement sous formes électronique. Il existerait seulement une carte d'identité pour les chiens.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison: A ce moment l'élimination du cahier de travail n'est pas imaginable. Le cahier de travail appartient au chien et est un document. En plus la CTAMO a un cahier de travail uniforme qui vaut aussi pour Obedience. En Obedience, l'organisateur doit contrôler l'autorisation de participation du chien dans une classe de travail avec le cahier de travail.

Les participations à l'étranger seraient très difficiles sans cahier de travail. Les résultats à l'étranger doivent aussi être notés dans le cahier de travail. Un cahier de travail électronique signifierait de hauts frais. Il n'y aurait aussi plus de revenus par la vente des cahiers.

Fredi Surber, ATN Hasli-Flyer:

La demande a été faite pour faciliter le travail des organisateurs. Il n'avait cependant pas pris en considération les participations à l'étranger.

La demande est retirée par le demandeur.

17) Exclusion à la participation aux concours (chiennes en chaleurs) (demande ids-Race Team, AT Ibach)

La demande prévoit d'accepter à l'avenir les chiennes en chaleurs aussi aux concours normaux. Exception : Les organisateurs de concours dans les halles peuvent exclure les chiennes en chaleur pour leur concours.



La CTAMO soutient cette demande avec une demande additionnelle: Aussi les organisateurs de concours à l'extérieur peuvent décider s'ils acceptent les chiennes en chaleurs sur leur terrain.

Raison: Les chiennes en chaleur sont admises aux qualifications CM et EO depuis quelque temps, il n'y a jamais eu de grands problèmes.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers:

Les chiens males sont très dérangés par les chiennes en chaleur.

Lita Reis, SKG Zürich:

Les chiens males doivent apprendre à vivre avec des chiennes en chaleur.

Jean-Pierre Buol, Cypat'agil:

Il n'est pas contre les chiennes en chaleur mais il ne voudrait pas que les chiennes en chaleur soient « garées » ou se trouvent trop près du parcours / ring.

Monika Allgeier, ids-Race Team:

Elle soutient la demande additionnel de la CTAMO.

Fredi Surber, ATN Hasli-Flyers:

Il trouve que pour les chiennes en chaleur ce n'est pas agréable de devoir faire agility pendant leurs chaleurs.

Nadja Rätz, Hundeschule Dreiländereck:

Elle trouve que c'est malsain pour une chienne en chaleur de participer à un concours ou un entraînement pendant la chaleur.

La demande est approuvée avec 89 voix.

18 a) Autorisation d'organisation concours agility, élargissement des directives généraux (demande KV Biel)

La demande prévoit que seul des sections locales de la SCS et des clubs de races puissent organiser des concours et qu'ils ne peuvent plus donner leur nom aux organisateurs privés pour organiser des concours agility. Le nombre de concours par an et section est limité à 8 concours.

La CTAMO insiste de refuser cette demande.

Raison: L'approbation de cette demande signifierait la fin du sport agility en Suisse. Cette interdiction réduirait le nombre de concours de 70 % et les clubs ne seraient pas capables de remplir ce vide. Concernés seraient aussi les groupes d'entraînement qui n'appartiennent pas à une section officielle de la SCS mais qui organisent régulièrement des concours. La demande du KV Biel rate le but de loin; dans ce pays ce serait la fin du sport agility comme nous le connaissons aujourd'hui.

Cependant la CTAMO reconnaît que les clubs souhaitent un règlement. Il existe une offre excédentaire et le marché semble de se régulariser de soi-même seulement à la charge des clubs. C'est pour cette raison que la CTAMO a elle-même formulé une demande (18 c).

Roman Brändli, KV Frauenfeld:

La demande est fautive mais il faut discuter sur ce thème. Les clubs devraient de nouveau obtenir le moyen de faire des revenus avec les concours afin de pouvoir maintenir l'infrastructure et de garantir les relations publiques du club envers la société.

Jean-Pierre Buol, Cypat'agil:

La demande est fautive, la demande de base est cependant justifiée. Les organisateurs professionnels sont impitoyables. Il explique ceci avec un exemple. Les concours de Cypat'agil sont toujours publiés très tôt, mais un organisateur professionnel a quand même organisé un concours à Fräschels exactement à la même date. Il ne croit pas qu'il faudrait interdire les organisateurs professionnels mais les professionnels devraient plus prendre en considération les clubs. Une possibilité serait de charger plus fort financièrement les professionnels. Mais il est contre la demande du KV Biel.

La demande est refusée avec grande majorité.

18 b) Limitation du nombre de concours par an (demande ATN Hasli-Flyers)

La demande prévoit que chaque organisateur ne puisse organiser qu'au maximum 24 concours par an. Il ne distingue pas entre les sections locales SCS / clubs de race SCS et les organisateurs privés. La CTAMO décide quels concours sont organisés par quels organisateurs. La CTAMO peut exiger de remettre des concours si trop de concours sont organisés le même jour.

18 c) Limitation du nombre de concours par an à 22 respectivement 44 concours par an

La demande de la CTAMO se base sur la demande du ATN-Hasli-Flyers. Cependant elle prévoit 2 concours en moins par organisateur/an, c'est-à-dire 22 concours. Mais les organisateurs avec un terrain/halle couvert ont droit à 44 concours. Les concours doivent cependant avoir tous lieu sur le même terrain/halle de l'organisateur.

La CTAMO recommande de refuser la demande du ATN Hasli-Flyers et d'approuver la demande de la CTAMO.

Raison: La CTAMO a reconnu la nécessité d'une régulation de l'organisation des concours. Des 267 concours organisés en 2011, seulement 30 % ont été organisés par des clubs SCS. 50 % des concours en 2011 ont été organisés par les 5 plus grands organisateurs tiers. Les clubs qui forment et soutiennent la structure de la SCS sont de plus en plus – et partiellement sans égard pour autrui – remplacés par des organisateurs tiers. Ainsi ils perdent des revenus importants pour eux. Les 2–3 années passées ont montrées que le marché ne se régularise pas comme supposé de soi-même mais presque seulement au désavantage des clubs/petits organisateurs avec 3 ou moins de concours par an. Notre sport et notre organisation, la SCS, s'appuie sur les clubs et les sections. Les organisateurs tiers sont des organisateurs de caractère commercial.

Les grands organisateurs professionnels revendiquent d'un côté les ressources comme juge, administration de l'organisation, les halles et terrains, les aides etc. Un grand part des ressources cependant est mis à disposition par les sections SCS. La CTAMO reconnaît que les organisateurs professionnels ont beaucoup contribué à la professionnalité des concours. La CTAMO craint cependant que ce développement de la monopolisation des ressources et concours pourrait signifier la fin de certain club. La CTAMO aspire à un retour à une moyenne saine. Une trop grande restriction cependant nuit au sport agility. La demande de la CTAMO diffère entre les clubs ou les organisateurs tiers avec de propres halles / infrastructures couvertes et entre clubs ou organisateurs tiers avec des terrains outdoor ou même sans propre terrains. La demande de la CTAMO prévoit que les clubs et organisateurs tiers puissent organiser au maximum 22 concours par an. Les propriétaires de halles ou d'infrastructure couvertes ont le droit de 44 concours, cependant ceci est seulement possible à l'aide de plusieurs clubs. Un concours d'un organisateur tiers compte non seulement pour l'organisateur tiers mais aussi pour le club / club race donnant son nom. Ainsi on voudrait éviter que les clubs fassent des grandes affaires en donnant leur nom et puissent en plus organiser des concours eux-mêmes. Les propriétaires de halles et propriétaires de terrain couverts peuvent seulement organiser les 44 concours sur leurs propres terrains et toujours sur le même terrain, autrement ils perdent leur droit de 44 concours pour la prochaine année. Ici on diffère entre bénéficiaires. Ce peut être un groupe de personne, une entreprise ou un groupe d'entraînement. En cas de doute, la CTAMO décide à qui est attribué le concours. Les propriétaires de halles sont favorisés car il porte un risque d'entreprise et ont des engagements financières. Contrairement aux organisateurs / propriétaires, qui ne possèdent pas leurs propre halle, ils prennent une obligation sociale pour le sport agility. L'infrastructure est mise toute l'année à la disposition pour des entraînements, des concours, des séminaires ou d'autres organisations concernant les chiens. Les organisateurs tiers sans leurs propre halle

peuvent cesser l'organisation des concours à la fois. Ce fait représente une concentration de risques de corrélation.

En limitant les concours selon la demande de la CTAMO, il y aurait environ 20 concours moins d'organisateur tiers. Avec la demande du ATN Hasli-Flyer il y aurait environ 36 concours en moins par année, ceci serait déjà un nombre critique.

En résumant on pourrait dire que l'extension du règlement de la CTAMO a comme but d'empêché une concurrence excessivement des clubs par les organisateurs tiers commerciaux, mais cependant d'offrir aux organisateurs tiers commerciaux une marge convenable avec 22 concours. En fin de compte ça fonctionne seulement ensemble ; on a besoin des clubs mais regardant la situation actuelle aussi les organisateurs tiers.

La demande de la CTAMO est un compromis typiquement suisse. Il ne favorise pas trop les clubs, mais il ne met aussi pas en danger l'existence des organisateurs tiers grâce au nombre de concours calculé généreusement.

Remo Müller demande le mandataire Fredy Surber s'il tient à sa demande.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyer:

Il a acheté une propre halle car il veut rendre quelque chose au sport agility. Il trouve important que les clubs restent en vie, c'est pourquoi il a fait cette demande. **Après les explications du président, il s'est aperçus que sa demande est identique à celle de la CTAMO, donc il retire sa demande en faveur de la demande de la CTAMO.**

Faiitan Würsch, ASTC:

Il voudrait mettre 3 points en discussion. Il est de plus en plus difficile pour les clubs de trouver des aides volontaires. C'est pourquoi il faut trouver de nouvelles solutions. La demande de la CTAMO prévoit qu'à l'avenir 4 organisateurs professionnels pourraient organiser 67 % des concours. Le développement est donc accéléré avec cette demande. La CTAMO libère donc environ 300 concours pour les organisateurs professionnels. La CTAMO propose une redistribution. Aucun club n'aura encore organisé un concours. Cette demande rend impossible de trouver d'autres approches. On pourrait aussi „acheter“ un bureau d'inscription afin que les clubs n'aient plus besoin de se battre avec les inscriptions. Ou on pourrait louer un parcours avec les aides. La demande rend impossible de tels nouveaux modèles. En plus elle se réfère à la loi sur les cartels qui interdit à mon avis de tels accords.

Bruno Kaderli, Schweizerischer Sheltie-Club:

5 organisateurs professionnels ont organisés 50 % des concours, c'est à dire 136 de 261 concours en 2011. Si en 2012 autant de concours seraient offerts, 4 propriétaires de halle pourraient offrir 176 concours s'ils épuiserait tous le contingent. Il voudrait offrir des concours dans la région afin que les personnes de la Suisse Est ne doivent pas voyager jusqu'à Kaiseraugst.

Philip Fröhlich, CTAMO:

Les clubs sont l'appui des organisateurs professionnels. Comme organisateur professionnel il est conscient qu'il est bénéficiaire d'une « lacune dans le règlement ». Comme organisateur professionnel il ne peut pas revendiquer des droits et exigences, il est seulement toléré dans la SCS. Et si les organisateurs professionnels si répandent que les clubs et sections SCS n'ont plus leur place dans le calendrier des

manifestations, les organisateurs professionnels prennent la base qui rend possible que tout fonctionne.

Erich Strub, AT Lupus:

Le AT Lupus organise chaque année à Würenlos leur concours de club. L'année dernière il y avait à Birmensdorf, donc à 10 km, un concours fixé à la même date par un organisateur professionnel. Ils ont donc remis leur concours à une autre date. Bien qu'il ait inscrit la date du concours de cette année déjà l'année dernière dans l'agenda de la CTAMO, le même organisateur professionnel a publié aussi cette année un concours pour la même date. Il pense si certains organisateurs professionnels avaient un peu plus de morale et éthique en faveur des clubs, cette demande ne serait pas nécessaire. Mais comme c'est ainsi, il est pour la demande.

Arlette Wagner, ATN Jolly Tatz:

Elle est contre une régulation si forte par la CTAMO. Sa proposition: Les clubs ont la priorité dans l'agenda.

Marion Zimmermann, CTAMO:

Le problème est que les clubs ont leurs assemblés seulement début de l'année. Les halles cependant doivent être réservées en partie déjà un an en avance. Donc ce n'est pas si simple de fixer ces „dates de clubs“.

Bruno Kaderli, Schweizerischer Sheltie-Club:

Il a parlé avec les clubs des environs afin d'éviter des collisions de dates. Ils s'efforcent de ne pas être en concurrence avec les clubs.

Sybille Knoll, Dressurverein Basel:

Ce n'est pas juste ce que Bruno Kaderli a dit. Il avait aussi une fois un concours le même weekend et il avait demandé s'il pouvait le remettre à une autre date ce qu'il n'a pas fait. Stefan Erismann, un autre organisateur professionnel prend par contre en considération les concours de clubs.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers:

Il est aussi organisateur professionnel et organise seulement une fois par mois un concours car ça serait trop pour les « environs ». Il croit que la CTAMO a trouvé une bonne solution et souhaite que cette demande soit approuvée.

Andreas Kamer, AT Big Paws:

Il demande s'il serait possible d'introduire un jour barré pour les clubs un weekend par mois.

Marion Zimmermann, TKAMO: Le problème est que les halles doivent parfois être louées déjà un an en avance.

Christine Stoppa, KV Eulachtal Elgg:

Elle trouve honteux qu'on voudrait de nouveau dicter la conduite aux „agilitiens“. Elle même préfère participer à des concours dans sa région pour raisons de protection de l'environnement, organisé par n'importe qui.

Andre Stalder, KV Einsiedeln:

Le KV Einsiedeln organisait toujours leur concours le dernier weekend en août. Jusqu'à 2 ans ceci a toujours bien fonctionné. Puis tout à coup le marché était « brouté ». Il fait

appel aux participants de participer seulement aux concours organisés par des clubs si on veut soutenir les clubs.

Marion Zimmermann, TKAMO:

Les „agilitiens“ sont très gâtés aujourd’hui. Ils ne vont plus sur les terrains qui ne sont pas complètement plats ou qui ont des trous. Les clubs doivent aussi réaliser ceci ; les personnes ne viennent plus.

Karl-Heinz Krause, AT Liechtenstein:

Cela ne fonctionne seulement si tous – les organisateurs professionnels et les clubs – s’entendent. Il voudrait qu’aussi les organisateurs doivent prendre une licence, les revenus seraient pour des intérêts généraux.

Remo Müller, CTAMO:

La plupart des organisateurs professionnels favorisent la demande de la CTAMO même si des concours leurs seront supprimés. Ils jugent la situation comme la CTAMO. Ils l’ont déjà signalisé avant la CD.

La demande est approuvée avec 60 : 43 voix.

19) Mobbing du chien (demande KV Biel)

La demande prévoit de punir le mobbing de chien.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison: Les motifs de cette demande sont en effet méritoires mais les moyens appropriés sont déjà donnés. En cas de maltraitance physique avec la loi de la protection des animaux. On peut porter plainte contre les conducteurs fautifs, ils seront exclus des concours par les juges. En plus il existe le moyen de rapport à la CTAMO qui décidera de mesures appropriées. Si un conducteur ne se comporte pas loyal envers son chien, il peut être disqualifié – basé sur l’article 4.4. Lors de la CD actuelle, une nouvelle raison de disqualification a été approuvée dans le règlement : Comportement pas sportif du conducteur.

La demande est refusée avec grande majorité.

8. DIVERS

La prochaine conférence ordinaire des délégués aura lieu en 2015. Les demandes doivent être remis jusqu’au 31.12.2014 auprès de la CTAMO en allemand et en français. Remo Müller prie les délégués encore de ne pas faire de demandes collectives, il faut une propre demande pour chaque modification du règlement.

Remo Müller remercie les délégués pour leur comportement discipliné. Ceci a contribué à un déroulement vite et réglé de la conférence des délégués. Il remercie les délégués aussi pour avoir suivi dans tous les points les recommandations de la CTAMO. Il considère ceci comme une preuve de confiance.



Il souhaite à tous un bon retour et ferme la conférence des délégués à 1505 h

Fräschels, 01 mai 2012

Remo Müller
Président CTAMO

Susan Jenny
Procès-verbal